

Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

Permis de travail de nuit (art. 17 LTr)

- 15-002459 / 51913590
Nestlé Suisse S.A. Fabrique d'Orbe, 1350 Orbe
Production capsule de thé (département Spécial T)
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
15 H, 12 F
01.12.2015–30.11.2018 (Renouvellement)

Permis de travail de nuit et pour les jours fériés (art. 17, 19 et 20a LTr)

- 15-002961 / 91767567
Siegfried Evionnaz SA, 1902 Evionnaz
Production, Finition, Laboratoires QC, Pilote-Kilolab (occasionnel)
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques et techniques
90 H
01.10.2015–31.05.2016 (Modification)

Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) et du dimanche (art. 17 et 19 LTr)

- 15-002896 / 65293025
MEAS Switzerland Sàrl, 2022 Bevaix
Départements micro-usinage, hybride et tests
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
14 H, 3 F
16.09.2015–15.09.2018 (Renouvellement)

Permis de service de piquet (travail de nuit et du dimanche) (art. 14 et 15 OLT 1)

- 15-002958 / 91767567
Siegfried Evionnaz SA, 1902 Evionnaz
Secteur Laboratoire QC: intervention de contrôle qualité lors de problème technique en production
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques et techniques
4 H
01.10.2015–31.03.2017 (Modification)

Permis de travail en continu (art. 24 LTr, art. 36 à 38 OLT 1)

- 15-002462 / 51913590
Nestlé Suisse S.A. Fabrique d'Orbe, 1350 Orbe
Production capsule de thé (département Spécial T)
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
10 H, 10 F
01.12.2015–30.11.2018 (Renouvellement)
- 15-002963 / 91767567
Siegfried Evionnaz SA, 1902 Evionnaz
Production «Usine 101», Finition, Laboratoire QC
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques et techniques
32 H
01.10.2015–31.03.2017 (Modification)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Holzikofenweg 36, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

27 octobre 2015

Secrétariat d'Etat à l'économie:
Direction du travail